

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE QUATRE FEVRIER (04/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES : M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représenté par Mme CASTRO), M Abdelkader SELAM (représenté par Mme BENECH) Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Étaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

N°10-04-02-2010

RESTITUTION DES LOCAUX JUDICIAIRES SIS 10 RUE DE PARIS

Rapporteur : M le Maire

Vu le procès verbal de mise à disposition des biens immeubles affectés aux juridictions du premier degré de l'ordre judiciaire en date du 300 juillet 1987,

Vu le courrier de la cour d'appel de Toulouse en date du 17 novembre 2009 nous avisant de

la réforme de la carte judiciaire et qui entraîne la rétrocession des locaux affectés au tribunal d'instance sis 10 rue de paris à Moissac,

Vu l'article L. 1321-3 du Code général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité

PREND ACTE de la rétrocession à compter du 31 janvier 2010 de l'immeuble sis 10 rue de Paris mis à disposition du Tribunal d'instance depuis le 30 juillet 1987

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès verbal de rétrocession y afférent



Pour copie conforme
Moissac le 08 Février 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

